



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 7 octobre 2014 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une mezzanine ne possédant pas le retrait minimal prescrit de deux fois sa hauteur par rapport au mur donnant sur la façade avant du bâtiment situé au 9200, rue Hochelaga et ce, malgré les dispositions de l'article 22 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE SEPTEMBRE 2014

Monsieur Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement